

INSTALLATION

- LA ZONE SUR LAQUELLE EST POSEE LE MODULE DOIT ETRE PLANE
- LE CALAGE DOIT ETRE EFFECTUE AFIN DE LAISSER UNE LAME D'AIR CIRCULER SOUS LE MODULE
- LE DEPLACEMENT D'UN MODULE EST INTERDIT SAUF AUTORISATION EXCLUSIVE
- IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ENTREPOSER DES CHARGES SUR LA TOITURE ET, LES CHAINEAUX NE DOIVENT PAS ETRE OBSTRUES

ALIMENTATION
EN EAU

- LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU DU MODULE DOIT ETRE EFFECTUE AVANT SON RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE
- L'ALIMENTATION EN EAU DOIT ETRE EFFECTUEE AVEC UN RACCORD DE 20/27mm (3/4). IL EST IMPERATIF D'EFFECTUER LE SERRAGE A L'AIDE DE 2 CLES
- SI LE MODULE EST EQUIPE D'UN CHAUFFE-EAU, VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX CONSIGNES D'UTILISATION INDIQUEES SUR CELUI-CI

RACCORDEMENT
ELECTRIQUE

- EFFECTUER LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU MODULE SUR LA BOITE DE DERIVATION (FIXEE SUR LA TOITURE OU EN PIGNON DU MODULE)
- LE RACCORDEMENT DOIT ETRE EFFECTUE PAR UN TECHNICIEN
- LE RACCORDEMENT DOIT ETRE EFFECTUE EN 200V MONO AVEC UN CABLE DE SECTION MINI 3G6. LA PUISSANCE REQUISE EST DE 2.5KW POUR UN MODULE ET 3.5KW POUR UN SANITAIRE
- LA MISE A LA TERRE DU MODULE EST OBLIGATOIRE

UTILISATION

- LE MODULE DOIT ETRE UTILISE DANS LES CONDITIONS PREVUES LORS DE LA MISE EN LOCATION DE CELUI-CI
- LE PERCEMENT DES PANNEAUX, DES CLOISONS ET DU PLANCHER EST INTERDIT
- LE CHANGEMENT OU LE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES HUISSERIES EST INTERDIT

EQUIPEMENTS

- LES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (CONVECTEURS, CHAUFFE-EAU,...) ET SANITAIRE (LAVABOS, DOUCHES, AUGES, WC,...) FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESTATION DE LA LOCATION
- LES CONSOMMABLES (TUBES FLUOS, AMPOULES,...) NE FONT PAS PARTIE DE LA PRESTATION DE LOCATION
- EN CAS DE DEGRADATION, DE PANNE OU DE VOL LEUR REMPLACEMENT EST A LA CHARGE DU CLIENT

RESTITUTION

- LE MODULE DOIT ETRE DEBRANCHE DE TOUS RESEAUX (ELECTRIQUE, ALIMENTATION EAU, ETC...)
- LE MOBILIER DOIT ETRE COUCHE AU SOL. L'ENSEMBLE DES EQUIPEMENTS DOIT ETRE RESTITUE LE JOUR DE LA REPRISE
- LES EFFETS ET LES OBJETS PERSONNELS DOIVENT ETRE RETIRES AVANT LE JOUR DE LA REPRISE
- LE CLIENT DOIT ETRE IMPERATIVEMENT PRESENT LE JOUR DE LA REPRISE